

Politique Handicap

PROGRESSEANCE SAS souhaite que les prestations proposées soient accessibles à tous. L'organisme adopte la politique d'information, d'accueil et de suivi des personnes en situation de handicap suivante :

- Sur nos programmes et nos recueils de besoin, nous invitons les bénéficiaires à mentionner leur(s) situation(s) de handicap s'ils jugent qu'elle est susceptible de les freiner dans leur apprentissage.
- Si cette information est mentionnée, une mise en relation est réalisée par le référent handicap, Kim NGUYEN PHUOC, qui fait un état des lieux de la situation et propose systématiquement une solution :
 - Proposition d'adaptation de la prestation.
 - Proposition de mise en relation avec un acteur du réseau handicap afin de trouver la solution la plus appropriée, si aucune solution d'adaptation n'est envisageable.

A titre d'exemple (non exhaustif), voici les principaux éléments de compensation que nous pouvons mettre en œuvre en fonction de la situation de handicap :

Déficience auditive

- Sensibilisation et implication des formateurs et des autres stagiaires, si accord du stagiaire concerné
- Intervention d'aides humaines : interfaces et interprètes, preneurs de notes, soutiens pédagogiques...
- Supports écrits, schémas, dessins à intégrer systématiquement à la formation, qui sont vidéoprojetés et/ou transmis en amont
- Modification des consignes orales en consignes écrites sur ces mêmes supports, des signaux sonores en signaux lumineux ou vibratoires
- Équipements spécifiques : amplificateur, micro, choix de la salle (bonne isolation phonique et acoustique pour limiter le risque de résonance), masque transparent...

Déficience visuelle

- Équipements spécifiques : lecteurs d'écran (ex : synthèse vocale) ; pour se déplacer, si le lieu de formation est à l'extérieur de l'entreprise, adaptation de l'environnement (éclairage et contrastes, alternances de tâches visuelles et non visuelles)
- Intervention d'aides humaines : preneurs de notes, soutiens pédagogiques, appui aux déplacements...
- Identification des personnes qui entrent dans la salle (physique ou visio), avant chaque prise de parole...
- Maladies invalidantes/ Déficience psychique/intellectuelle
- Adaptation du rythme de la formation : allègement d'horaires, phases de repos, pause en cours de journée principalement pour ceux qui suivent un traitement médicamenteux.
- Intervention d'intervenants externes/aides humaines : auxiliaires de vie, auxiliaire professionnel.
- Adaptations matérielles, si le lieu de formation est à l'extérieur de l'entreprise (souris tactile, siège...).
- Pédagogie adaptée : prendre le temps d'expliquer, de répéter, de vérifier que tout est compris.

Troubles de l'apprentissage

- En cas de dyslexie (Trouble d'identification des mots en lecture), Dysorthographe (Trouble d'acquisition de l'orthographe), dyscalculie (Trouble des activités numériques), Dysphasie (Trouble du langage oral), Dyspraxie (Trouble développemental de la coordination.), nous prendrons contact avec vous pour vérifier que nos modalités pédagogiques (qui sont très variées) pourront vous convenir et si non, d'amplifier l'utilisation d'autres modalités.
- En cas de trouble psychique lié à un Burn out ou à une fatigue cognitive post traitements lourds ou maladie chronique, nous prévoyons des temps de pause réguliers et vérifions que le rythme peut convenir à la personne en amont de la formation.
- En cas de trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité, des temps de marche réguliers ou de mouvement du corps seront proposés au participant.

Fait le 2 septembre 2024

Kim NGUYEN PHUOC

